

14/2/69



VOTEZ ET FAITES VOTER

Hebdomadaire N°16 - 11 - 2-69
Directeur Gérant B. FRIOT
A.G.E.N. 1, rue Gustave Simon

pour les listes : UNIVERSITE DEMOCRATIQUE
DEFENSE DES INTERETS DES ETUDIANTS

NOUS NOUS BATTRONS :

- * POUR LA DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT et le DROIT AUX ETUDES POUR TOUS, en particulier les plus défavorisés
- * pour que l'enseignement garde ou acquiert son caractère de SERVICE PUBLIC, contre toute ingérence privée.
- * pour L'UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT suivant les trois principes :
 - orientation continue
 - liaison enseignement-recherche
 - liaison formation professionnelle et formation fondamentale
- * pour un VERITABLE STATUT ETUDIANT par la reconnaissance du travail étudiant
- contre la condition d'étudiant salarié
- pour la VERITE DES RESSOURCES ETUDIANTES
- par l'augmentation du taux et l'extension du nombre des bourses, par l'obtention d'une allocation d'études

- contre le ghetto étudiant, sous toutes ses formes
- * pour une TRANSFORMATION DES METHODES ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT
- par le respect des normes pédagogiques
- par le renouvellement des formes de contrôle des aptitudes.
- par l'abolition de la relation traditionnelle professeur-étudiant
- par la possibilité d'une critique de l'enseignement
- * POUR L'EXERCICE DES LIBERTES SYNDICALES ET POLITIQUES sur les lieux de travail et d'habitat et sous la responsabilité des organisateurs
- * POUR LES CONDITIONS D'UNE VERITABLE COGESTION
- * 25% DU BUDGET A L'EDUCATION NATIONALE

ET IMMEDIATEMENT :

- * pour IMPOSER UNE REPRESENTATION ETUDIANTE COMPLETE : suppression de fait du quorum - parité à tous les niveaux
 - * pour S'OPPOSER A LA CREATION DE TOUTE INSTITUTION ne liant pas l'enseignement et la recherche, la structuration actuelle n'étant que provisoire
 - * pour lutter CONTRE LES RECENTES INGERENCES GOUVERNEMENTALES ET PATRONALES dans les institutions universitaires directement nécessaires à l'économie.
- En particulier le rattachement des grandes écoles à l'autorité du 1er Ministre : la nomination à la tête des J.U.T. de directeurs extérieurs au corps professoral, l'introduction

d'un tiers de personnalités extérieures dans le Conseil d'administration, l'affirmation que les I.U.T. n'ont qu'une vocation d'enseignant

- * POUR FAIRE PASSER DANS LES STATUTS DES UNITES NOS CONCEPTIONS FONDAMENTALES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT Ces textes seront par la suite un point de départ extrêmement important pour nos revendications. Il ne s'agit plus de mêler les impératifs financiers avec les questions de principe
- * POUR REUNIR LES CONDITIONS FAVORABLES A L'EXERCICE D'UNE COGESTION EFFICACE ET VALABLE. ces conditions sont exposées en page 2.

EXIGENCES IMMEDIATES POUR UNE VERITABLE COGESTION

Outre notre action à moyen terme pour :
— redéfinir certaines unités qui ne satisfieraient pas aux principes de l'unification de l'enseignement supérieur, donner un caractère évolutif aux structures que nous instaurerons.
— promouvoir un enseignement pluri- et inter-disciplinaire.

En ce qui concerne les conditions d'une véritable cogestion, nous posons dès maintenant les exigences suivantes, que nous défendrons aussitôt après les élections :

— **refus d'une possible sous-représentation étudiante par le jeu du quorum de 60%.**

Ce quorum d'ordre strictement politique (ne voulait pas imposer le vote obligatoire afin de mieux noyer et "moucher" les minorités agissantes) est difficilement réalisable surtout dans les facultés à fort pourcentage d'étudiants salariés. Seul un effort d'information maximum peut le remplacer et amener le maximum d'étudiants à voter.

— **Vote par correspondance, ouverture du scrutin les jours d'affluence**

— **Tous les étudiants peuvent voter**

— **Elections sur programme**

Les étudiants doivent savoir ce qu'ils peuvent exiger de leurs élus, les positions qu'ils prendront.

Programme détaillé englobant tout, ce sur quoi les délégués auront pouvoir de représentation, envoi de tous les programmes à tous les électeurs

— **Un seul collège étudiant contre une parcellisation qui mène du corporatisme.** Notamment

nous opposerons à la distinction d'un collège pour les 1ère année imposée dans le décret du 7 Décembre mais qui n'existe pas dans la loi.

D'autre part dans la perspective d'une réorganisation des études avec le système d'éléments de valeur on conçoit difficilement 1 collège par élément ! Enfin, il devra être prévu à l'intérieur de l'unité des structures de cogestion souples qui permettent de régler les problèmes autant que possible au niveau où ils se posent notamment dans le domaine pédagogique.

— **une seule parité enseignants-enseignés** contre la séparation de certaines catégories d'enseignants qui ne seraient pas compris dans le calcul de la parité, d'autant plus que la loi laisse la porte ouverte à la contractualisation du corps enseignant donc à l'extension de ces catégories.

— **contre l'introduction avec voix délibérative des personnalités extérieures dans les conseils d'unités surtout quand leur compétence sont d'ordre financier.**

Ceci pour éviter l'ingérence des intérêts privés dans la gestion et le fonctionnement de l'université.

Ce qui n'interdit pas les associés dans des commissions de travail pour la solution de certains problèmes (ex. les syndicats et l'éducation permanente).

— **Toutes les réunions doivent être publiques** annoncées à l'avance avec droit d'initiative à l'ordre du jour pour tous, libre examen de tous les problèmes, enfin obligation d'un

compte-rendu porté à la connaissance de tous les membres de l'unité.

— **Il faut que dans tous les cas le directeur des unités ou le président de l'université, élus sur un programme et assisté d'un bureau responsable collectivement,** comportant obligatoirement un membre du collège étudiant.

Au niveau de l'assemblée constitutive de l'université, nous défendons des positions similaires ainsi que le principe d'une université unique à Nancy et l'intégration des Grandes Ecoles et IUT à l'université.

Il serait illusoire de croire que tout pourra être obtenu par la cogestion et même ce qui pourra être obtenu par les organes de cogestion ne pourra l'être parfois que par une pression extérieure des étudiants unis dans une forme d'action efficace. Aussi les délégués de la liste "Défense des intérêts étudiants Université démocratique s'engage à rendre compte de l'état des négociations dans le conseil d'unité, à consulter les étudiants sur les positions qu'ils auront à prendre dans le cadre de leur programme à travailler en commun et à demander leur soutien actif quand la situation l'exige. Nous insistons enfin sur la nécessité pour les étudiants de s'unir dans une organisation syndicale de masse pour développer les luttes nécessaires à l'amélioration réelle de leur condition. La cogestion est une possibilité nouvelle de défendre les intérêts de tous les étudiants, elle élimine en aucune façon les autres formes de lutte.

VERITE DES RESSOURCES DES ETUDIANTS

Selon une statistique de la MNEF, 80% des étudiants exercent à un moment ou à un autre de leurs études un travail extra-universitaire et 40% le font régulièrement chaque année. Ce travail prend différentes formes mais toujours il se traduit par un grave préjudice porté à la poursuite d'études sérieuses.

Le système d'aide actuel

La fréquence importante de ce phénomène montre clairement les insuffisances du système d'aide actuel.

Des bourses : dans tout l'enseignement supérieur, il y a un peu moins de 20% des étudiants qui bénéficient des bourses, le pourcentage est notoirement insuffisant surtout que le nombre total des boursiers comprend ceux qui bénéficient de "petites" bourses dont le taux ne leur permet pas de vivre décemment. D'une façon générale, le taux des bourses est insuffisant. De plus, ces taux ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie.

Enfin, la complexité des démarches, des critères d'attributions injustes, la limitation des crédits, le fait que les bourses ne soient pas versées pendant les mois de vacances, le fait enfin que le premier versement ait lieu en Décembre et Janvier, tout cela crée une situation d'insécurité et de nombreux étudiants qui normalement auraient droit à des bourses passent à côté ou n'en font même pas la demande.

Les pré-contrats et les prêts d'honneur : dans ces 2 cas, c'est l'avenir des étudiants qui est hypothéqué. En effet dans le premier cas, l'étudiant s'engage par avance à exercer tel ou tel métier dans telle ou telle branche. Dans les 2 cas, se pose le problème du remboursement : si l'étudiant ne termine pas ses études, il doit rembourser les sommes qu'il a déjà touchées. Or, 70% des étudiants ne terminent jamais le cycle d'enseignement supérieur qu'ils entreprennent.

Le statut de l'étudiant :

- dépendance et irresponsabilité : les conséquences de la situation financière de l'étudiant sont claires : au point de vue matériel, l'étudiant est totalement dépendant des "autres" (État - la famille) L'argent qu'il peut avoir n'est pas fonction de son travail universitaire et de sa situation d'étudiant, mais fonction de l'aide extérieure ou du travail extra-universitaire.

Conséquences du système d'aide :

Cela entraîne de la part des étudiants le choix d'études moins longues et moins onéreuses que celle vers lesquelles ses goûts et ses aptitudes le dirigeaient. (L'IUT est extrêmement attirant parce qu'il permet, au bout de 2 ans, de "gagner sa vie" : mais en fait, l'avenir professionnel est hypothéqué par manque de formation fondamentale qui pourrait faciliter les recyclages de plus en plus nécessaires).

Le système d'aide actuel est déficient et cela a de graves conséquences surtout au moment

où l'on recherche une nouvelle pédagogie et de nouvelles formes de contrôle des connaissances. Les premiers qui font les frais du renouveau pédagogique sont les plus nécessiteux et ceux qui sont obligés de travailler.

On semble alors oublier le principe fondamental du droit aux études pour tous. Toutes les exigences formulées à propos des méthodes pédagogiques, du contrôle des connaissances supposent pour être satisfaits réellement que les étudiants aient la possibilité d'effectuer leur travail universitaire à plein temps.

Les solutions d'extrême urgence :

— revalorisation des taux des bourses (au minimum 20% et leur indexation sur le coût de la vie
— augmentation très importante du nombre des bourses
— paiement des termes dès le début de chaque trimestre
— aménagement des horaires pour ceux qui ne peuvent se soumettre au contrôle des connaissances au cours de l'année.

Une solution à long terme : l'allocation d'études.

L'allocation d'études peut résoudre ces problèmes : elle est une exigence fondamentale pour permettre à toutes les catégories sociales de la nation de bénéficier du service public de l'enseignement.

Mais cette allocation ne peut pas s'établir sans le développement du système de bourses dans le secondaire devant élargir les chances à l'entrée du supérieur : la démocratisation commence par le bas.

Cette allocation doit supprimer le travail extra-universitaire : si l'on sait que dans leur majorité les étudiants salariés sont précisément ceux de la famille craint le coût des études (familles modestes), il faut maintenir un critère social dans l'attribution de l'allocation, d'autant plus que les critères universitaires sont en fait des critères sociaux à rebours (cf. Bourdieu et Passeron : les héritiers). C'est pourquoi nous maintenons le principe suivant :
— attribution sur critères sociaux au cours du 1er cycle d'enseignement supérieur, pour en faciliter l'accès aux plus nécessiteux
— attribution sur critères sociaux et universitaires dans les cycles suivants :

Le droit aux études pour tous

La promotion de tous passe par la vérité des ressources, face à un enseignement trop souvent réservé à quelques uns parce que les conditions d'études sont difficiles, voire impossibles quand les soucis financiers l'emportent sur la liberté d'esprit.

Ce but recherché n'a rien à voir avec un soi-disant "sauvegarde et extension de nos privilèges", mais au contraire cela a trait avec le développement de conditions telles que le droit aux études pour tous, y compris et surtout pour les fils de travailleurs, soit respect

te. Nous comprenons alors pourquoi les dégradations actuelles de conditions de vie, dont la responsabilité incombe au seul gouvernement en place, accentue et aggrave la ségrégation sociale à l'université, fondée sur l'argent. Le plan d'austérité nous donne une raison de plus de lutter et cette lutte s'inscrit dans celle que les travailleurs mènent depuis longtemps contre la non reconnaissance dans les faits de leurs droits.

EXTREMISTES ET MODERES N'Y CHANGERONT RIEN (des difficultés techniques de dernière heure ont empêché de publier le texte dans le numéro précédent. AGEN-UNEF-Inform ; en voici la suite)

Ainsi, l'appel au boycott engendre la confusion chez beaucoup d'étudiants de "progrès" qui, en s'abstenant laissent passer des listes apolitiques. Résultat : inverse de celui désiré.

Les intentions gouvernementales

Il s'agit de comprendre les intentions du gouvernement Edgar Faure, sous la pression des masses, concédé les structures de cogestion. Il est bien évident que pour lui c'est un moyen de calmer, de canaliser la bonne volonté naïve ou la turbulence contestataire des étudiants, il veut par là isoler les "extrémistes" de la masse. Une fois ces structures mises en place, il s'attachera à les vider du contenu où à restreindre leur compétence. Sinon cela pourrait le gêner quelquefois...

Le Ministre a déjà gagné la bataille contre le B.N. de l'UNEF : les élections commencées habilement dans les endroits les "plus mûrs" sont un démenti cinglant au mot d'ordre de boycott. L'adversaire du Ministre actuel, c'est la tendance syndicale de l'UNEF qui représente la seule force d'opposition à la politique universitaire du gouvernement. C'est pourquoi, il est de la plus grande importance que la grande organisation syndicale qu'a été et que peut redevenir l'UNEF, d'une part soit présente aux élections avec un programme complet, et d'autre part continue à organiser en dehors de la cogestion de grandes luttes revendicatives.

Il n'est pas prématuré de dire qu'à l'heure actuelle, ce qui se passe dans le monde universitaire, prélude à un Renouveau du Syndicalisme étudiant dans un sens assez différent du passé.

RÉPRESSION POLICIÈRE en ESPAGNE: PRISON et TORTURE

Nous savons de source sûre les faits suivants, concernant Jean Antonio Hormigon, jeune espagnol étudiant à Nancy au CUIFERO il y a deux ans :

- des policiers sont venus chez lui et l'ont invité à se présenter au commissariat en vue de régler une "affaire courante".

- Il est resté au commissariat depuis le dimanche 26 à 4h de l'après midi jusqu'au 31 à midi.

- le 31 il a été transféré à la prison où il est à la disposition du gouverneur civil de Saragosse, il peut être aussi bien gardé dans cette prison que redescendu au commissariat.

- ses amis ne savent pas le type d'accusation qui pèse sur lui

- se trouvent dans la même situation que lui quatre autres membres du théâtre de Chambre de Saragosse et sept étudiants.

CES SEJOURS AU COMMISSARIAT ET EN PRISON SONT AUTANT DE TEMPS DE TORTURE

L'AGEN, agissant dans les limites hélas étroites des possibilités a envoyé immédiatement un télégramme de protestation au gouverneur civil (!) de Saragosse. En voici le texte :

"Exigeons libération immédiate de notre ami Jean Antonio Hormigon et de ses camarades, cessation immédiate des tortures et mauvais traitements infligés aux démocrates espagnols". Elle a fait connaître ces faits à la population par la presse locale.

Elle demande à ceux qui connaissent Jean Antonio d'intervenir en sa faveur, l'intervention de personnalités et organisations auraient quelques chances d'avoir une influence sur l'administration fasciste espagnole

FRAPPE DE THESES ou DE COURS

Madame AUBERT
Ecole Nationale des Eaux et Forêts
18, rue Girardet
54 - NANCY

impregraph s. a. - recherche
étudiants pour démarcher
publicité : Nancy-Etudiant
commission : 15%
se présenter :
70 rue des Fabriques Nancy



Cleo

**CHAUSSURES
SACS
PRET A PORTER
COUTURE
PRET A PORTER
UNIVERSITÉ**

**7. RUE S^t DIZIER
54 - NANCY**



**1 RUE DES MICHOTTES
- NANCY - Tél. 52. 04. 16.**

LES GRANDES COLLECTIONS UNIVERSITAIRES
LETTRES DROIT SCIENCES HUMAINES
SCIENCES ECONOMIQUES ETC.

ARTS - LITTERATURE - ACTUALITE

des nouveautés aux titres de fond,
des ouvrages de luxe aux livres de poche

A 30 mètres, au N° 7 : Manuels du secondair
Stylos - Papeterie - Fournitures diverses

L'ESPRIT se MONNAIE CHEZ

BOB

**14, RUE DE LA FAIENCERIE
NANCY**

Vous connaissez tous la célèbre émission de PARIS INTER animée par Lucien Jeunesse "le jeu des mille francs",

un jeu qui en est directement inspiré existe en permanence chez "BOB" le magasin de nouveautés 14 rue de la Faiencerie NANCY

En répondant seul ou avec l'aide de vos camarades à une question (histoire, géographie, divers etc.) pas (trop) difficile, vous obtiendrez une remise allant de 10 à 40% sur vos achats quel qu'en soit le montant

BOB.

**NUIT
DU
DROIT**
22 FEVRIER



les doigts de la ville

Primo Basso